



PROGRAMME DE FORMATION

Choisir la bonne procédure d'urbanisme opérationnel

(référence F24)

Objectifs

- Bénéficier d'un panorama complet des procédures d'aménagement existantes
- Distinguer les avantages et inconvénients de chacune des procédures
- Savoir arbitrer entre ces différentes procédures et choisir la plus adaptée

Public

Responsable d'opérations débutant ou junior

Prérequis

Connaître le déroulé d'une opération d'aménagement

Méthodes et support

Transmission des apports par des exposés, présentation d'exemples concrets, analyse des situations rencontrées par les participants - échanges et témoignages.
Un support de cours sera remis à chaque participant.

Durée

2,00 jour(s)
14:00 heures

Informations complémentaires

Intervenant

Consultant juriste contrats et procédures d'aménagement SCET et consultant opérationnel

Parcours formation

- Opération d'aménagement

Organisation :

- Contact : halima.houari@scet.fr ; tél : 01 53 44 06 42
- Formation en présentiel dans une salle équipée (écran vidéo, paper-board) à la SCET ou chez un prestataire spécialisé ERP (Etablissement Recevant du Public)
- Horaires de la formation (à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

Suivi et évaluation :

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12
SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188
SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



- Évaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne (Formaeva)

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles

Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr



Contenu

Les procédures opérationnelles dans leur environnement juridique

- La planification de l'aménagement: rappels généraux sur les rôles respectifs du SCOT et du PLU
- Qu'est-ce qu'une procédure opérationnelle ?
- Panorama des procédures

Le critère des règles de gouvernance

- Conséquences sur les différentes procédures opérationnelles de la réforme des études d'impact et des enquêtes publiques

Le critère du mode de financement des équipements publics

- Le financement des équipements publics en ZAC
- Le financement des équipements publics hors ZAC (le PUP, le secteur de taxe d'aménagement à taux renforcé)

Le critère du régime des divisions foncières

- Le principe de liberté en ZAC
- Les divisions foncières hors ZAC : portée de la réforme du décret du 28 février 2012 (le nouveau régime du lotissement)

Le critère de la maîtrise foncière et de la commercialisation

- La maîtrise foncière : principes et problèmes actuels
- La commercialisation en ZAC : contenu et portée du CCCT
- La commercialisation en lotissement

Le critère de la relation avec les documents d'urbanisme

Le critère de l'évolutivité du programme

- L'évolutivité de la ZAC
- L'évolutivité du lotissement